

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain  
QUILICHINI et Emmanuel CELERI  
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**COMMUNE D'AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 18 septembre 2018, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions de l'article 2261 du Code Civil concernant :

Monsieur Ange-Marie CAMPINCHI, demeurant à CALCATOGGIO (20111) quartier borgo. Né à CALCATOGGIO (20111) le 16 juin 1927. Veuf de Madame Pauline Marie BRUNELLI à concurrence de l'usufruit ; Madame Julie Marie CAMPINCHI, épouse de Monsieur Giovanni BARBARINO, demeurant à APPIETTO (20167) chiosso vecchio route d'Afa. Née à TOULOUSE (31000) le 18 mai 1958. Mariée à la mairie de CALCATOGGIO (20111) le 18 octobre 1980 sous le régime de la communauté d'acquêts, Monsieur Luc Antoine CAMPINCHI, époux de Madame Marie Xavière UCCELLI, demeurant à CALCATOGGIO (20111) Lieudit BORGIO. Né à AJACCIO (20000) le 29 juillet 1972. Marié à la mairie de COGGIA (20118) le 27 mars 2004 sous le régime de la communauté d'acquêts, et Monsieur Jean-Thomas Stéphane CAMPINCHI, époux de Madame Emmanuelle Elisabeth BUSNEL, demeurant à AJACCIO (20000) 4 Rue Maréchal ORNANO. Né à AJACCIO (20000) le 26 décembre 1959. Marié à la mairie de COGGIA (20118) le 5 octobre 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts, à concurrence de la nue-propiété indivise.

Ils ont possédé, indivisément entre eux, depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) joignant ainsi leur possession avec celle de leur épouse et mère, Madame Pauline Marie BRUNELLI épouse de Monsieur Ange-Marie CAMPINCHI, et de leur cousine Mademoiselle Pauline CAMPINCHI, en application des dispositions de l'article 2265 du Code Civil, les biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune d'AJACCIO (20000), 3 rue Cyrnos, un appartement cadastré section CE numéro 146 lieudit Rue Cyrnos pour une contenance de 03a 54ca, lot de copropriété numéro 24.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

*"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."*

Les oppositions seront reçues en l'Etude de Notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : [rombaldi@notaires.fr](mailto:rombaldi@notaires.fr)